

## Echos de l'assemblée générale ordinaire de l'association

23 avril 2009

(Adhérents : 352 ; présents : 78 ; pouvoirs : 118 ; soit 196 personnes représentées ; quorum : 187 – L'assemblée peut valablement délibérer)

### RAPPORT MORAL

Comme chaque année, nous prenons le temps de réentendre le testament spirituel de Joseph Persat. Parce que ce texte est un des piliers de notre présence au mas et le fondement des statuts de l'association.

*"Un homme découvrit un trésor caché dans un champ. Dans sa joie, il s'en alla, vendit tout ce qu'il possédait et acheta le champ (Évangiles de Mt 13,44).*

*Cet homme, c'est moi-même. Le trésor, c'est le Mas de Carles. Un jour, j'ai découvert Carles. Ce fut, pour moi, un émerveillement. Je découvris un site exceptionnel. Il s'en dégagait une ambiance de paix, avec un certain fond de mystère. J'ai été séduit. J'ai compris qu'il y avait là quelque chose à faire, une chance à ne pas manquer. J'ai passé une grande partie de ma vie à accueillir : j'y ai vu là l'aboutissement d'un projet.*

*Les plus déshérités, ceux qui n'ont plus de famille, de travail, y auraient leur place. Tous ceux qui ont soif de paix, de calme, d'amitié, y viendraient. Une vie fraternelle de partage y serait possible loin de tout ce qui divise : l'argent, la race, la culture, etc. Carles deviendrait un lieu fort pour de nouveaux départs.*

*Carles a une vocation d'accueil. Depuis des années, Carles a accueilli des milliers de personnes et ce sont les plus pauvres qui y ont trouvé demeure. C'est pourquoi je demande aux membres de l'association d'entrer dans ce mouvement d'accueil, déjà réalisé en partie, pour le développer et le soutenir avec désintéressement... Carles ne deviendra jamais un objet d'intrigue, un lieu de trafic, de commerce ou réservé à quelques-uns ».*

Fait à Avignon, le 15 Janvier 1981, **Père Joseph PERSAT**, Fondateur du Mas de Carles

La pauvreté n'a pas diminué. Bien sûr, nous avons fait ce que nous avons pu. Mais nous n'avons pas résorbé comme nous le souhaiterions ces situations que la crise mondiale a soudain alourdies.

**Une nouvelle loi** de lutte contre la pauvreté a été votée au Parlement. Le RSA remplace le RMI à compter du 1 juillet. Remplace et augmente le nombre des allocataires (de 15.000 à 33.000 ou 37.000 pour le Vaucluse ; de 22.000 à 67.000 dans le Gard). Augmente le nombre d'allocataires et voudrait les accompagner mieux vers l'emploi. Un mieux assez léger, à vrai dire : Denis Clerc estime que l'on passera de 15% de personnes allocataires du RMI insérées dans un travail plus ou moins durable ou précaire (soit 175.000 personnes) à 19% avec le RSA (225.000). Encore n'a-t-on pas compté avec la récession qui frappe notre pays comme il frappe le monde. La loi est nouvelle, mais les hommes eux sont ce qu'ils sont :

# c'est pourquoi il nous faut faire preuve de vigilance, sans cesse anticiper sur la faiblesse de la qualification professionnelle, le manque d'estime de soi, la difficulté à faire vivre un réseau relationnel, la disparition d'emplois adaptés à des situations de reprise d'activité... qui sont souvent la marque des hommes qui viennent à nous ;

# c'est pourquoi la crainte est claire pour beaucoup que le nouveau système (qui voulait éviter que les gens ne soient contraints à vivre sous le seuil de pauvreté) ne finisse par contribuer à la multiplication d'emplois paupérisant. Si l'Etat se charge de faire l'équilibre, pourquoi les patrons se mobiliseraient-ils pour que le travail proposé suffise à nourrir son homme (et sa famille) ? Les amateurs d'histoire se souviennent sans doute qu'une mésaventure semblable était arrivée en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle : « *Un jugement du tribunal du comté de Speenhamland, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mit à la charge des paroisses le soin de compléter le salaire des ouvriers agricoles dès lors qu'ils tombaient en dessous du minimum vital... Comme par hasard, les salaires versés par les employeurs se mirent à baisser dans des proportions effarantes. Au point qu'il fallut, dans les années 1840, revenir sur la loi elle-même* <sup>1</sup> ». Sans doute y a-t-il là, pour nous, quelque chose à anticiper. Nous tenir en éveil car, dans « RSA », il y aura toujours la tentation de lire à tort la forme fainéante du « RAS » !

L'expérimentation des **lieux à vivre** s'est achevée l'an dernier. Les DDASS du Gard et du Vaucluse ont rendu une évaluation positive en 2008 : « *Le mas de Carles, lieu d'hébergement collectif, se veut également un lieu de production interne et externe, favorisant la notion de partage et d'accès à la citoyenneté, et, en cela, répond aux critères d'un « lieu à vivre ». Il est donc possible de renouveler l'autorisation de fonctionnement accordée par arrêté du 18 avril 2005, l'évaluation réalisée le 9 avril 2008 s'avérant positive...* ». Avec la DDASS du Gard et VCM, nous sommes dans l'attente de la parution du décret d'application pour régulariser officiellement ce mode de fonctionnement.

Cette reconnaissance offre au mas un statut légal pour l'association. Elargissant la proposition faite par Martin Hirsch pour protéger Emmaüs, l'accueil sous la forme du « lieu à vivre » est entré dans la loi n° 2008.1249 du 1 décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active par la porte de l'article 17 concernant le « statut des personnes accueillies dans les organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires ».

Elle offre aussi un statut pour les hommes et l'activité, quand est proposé de « *faire participer ces personnes à des activités d'économie solidaire afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Si elles se soumettent aux règles de vie communautaires qui définissent un cadre d'accueil comprenant la participation à un travail destiné à leur insertion sociale, elles ont un statut qui est exclusif de tout lien de subordination* ». En échange l'organisme doit garantir « *aux personnes accueillies un hébergement décent, un soutien personnel et un accompagnement social* ».

<sup>1</sup> Cité par la revue Alternatives Economiques - n° 155 - Janvier 1998 - p. 39.

adapté à leurs besoins, un soutien financier leur assurant des conditions de vie dignes... L'agrément accordé au niveau national à un groupement auquel sont affiliés plusieurs organismes vaut agrément de ces organismes. »

Cette reconnaissance offre encore un financement stabilisé puisqu'elle s'accompagne d'une mensualisation de près de la moitié du budget, à charge pour nous d'entrer dans une clarification de nos comptes et de leurs imputations (ce qui s'est opéré au cours de ces trois dernières années). Cela ne veut pas dire que nous n'avons plus besoin de vous et de vos dons. Au contraire, puisque certaines charges vont passer directement sur la ligne du compte associatif : la communication (lettre de Carles, site internet, etc.), une part de l'équipement (matériel agricole, abeilles, etc.) et diverses manifestations (comme la Porte ouverte, les Rencontres Joseph Persat, etc.).

Cette reconnaissance nous ancre enfin (et surtout) dans une pratique d'accueil qui diffère quelque peu d'autres pratiques : apprendre le compagnonnage (être bon compagnon pour soi-même, être personne ressource pour les autres –quelque soit notre statut-, être heureux d'accueillir celui qui est en danger) ; approfondir un positionnement nouveau face aux référents divers pour qui l'emploi est souvent la seule réalité et le seul but de l'insertion ; et cette lenteur, parfois si dérangement, pour celles et ceux du dehors si assurés d'eux-mêmes qu'ils n'imaginent pas que l'on puisse être autre ! Invitation à accueillir ces forêts (de présence) « où le soleil n'a pas accès mais où, la nuit, les étoiles pénètrent »<sup>2</sup>

Je veux dire ou redire à cette occasion la qualité du travail fourni par l'équipe des salariés (élargie à quelques bénévoles plus engagés dans cette réflexion) : ce qui a été produit là en terme de statuts et de pratiques d'accueil (dans la fidélité active à ce que Joseph nous a laissé de Carles) n'était pas un choix évident pour des professionnels. Je veux souligner que sans leur engagement actif rien n'aurait été possible... que ma grogne impuissante.

Libérés, d'une certaine manière, nous pouvons maintenant envisager quelques **projets de développement** :

# nous avons lancé une consultation auprès d'un cabinet d'architectes en vue d'une « humanisation des locaux d'accueil » : passer à une pièce par personne. Cela supposera la construction de 6 nouvelles chambres (atelier 3) et un réaménagement important du vieux mas ; à quoi devrait s'ajouter la création d'une petite unité d'abattage pour le petit élevage ; voire la création d'un espace « bénévoles » pour permettre rencontres et débats ;

# à la demande de la DDASS, nous souhaitons accompagner le lancement d'une maison relais, du côté d'Aramon (pour élargir et diversifier notre mode d'accueil) ;

# une commission « prospective » a été mise en place au sein du CA pour suivre et accompagner l'ensemble de ces projets.

Je ne veux pas terminer sans une pensée pour **celles et ceux qui nous ont quittés**. Une pensée pour Lucien, qui n'était pas rentré après une cure et a été retrouvé mort dans la région de Marseille : pour lui, « le froid, l'immense occupant, puis le Temps qui n'a pas d'endroit »<sup>3</sup>. Il est revenu et à fini par trouver son lieu. Il repose désormais au jardin du souvenir de Carles.

Une pensée aussi pour des amis de Carles : Miguite Foisil à Vedène, Michel Royer au Barroux, Jean Hilaire (ancien vicaire de Saint Joseph et acteur de la première heure de l'aventure du mas -débroussailler), Marcel Fenouillet ici en face, Jean Bourgue à Avignon, Elisabeth Martin à Villeneuve.

Je conclus par un petit rappel : la vie des SDF n'est pas seulement difficile entre Noël et le jour de l'An. Avril a été ravageur dans le département. A Avignon le 2 un homme est retrouvé mort ; à Gargas le 13, c'est une femme ; à Carpentras le 14, encore un homme. Je ne dis pas ça pour faire pleurer dans les chaumières, mais pour que nous anticipions un peu plus sur la solidarité pour permettre la vie. Et nous redire qu'être solidaires n'est pas s'établir dans un courtois irénisme, mais pénétrer le lieu d'un choix exigeant, où nous aurons sans cesse à faire le discernement entre le légal et le légitime. Et nous savons tous (ou nous avons tous à nous redire régulièrement) que la légitimité de vivre dépasse parfois radicalement la légalité qui en établit les conditions.

Olivier Pety, président de l'association Mas de Carles

## RAPPORT D'ACTIVITES

### Quelques chiffres 2008

Accueil / hébergement : 135 personnes différentes accueillies ; 116 personnes différentes hébergées ; 12 547 journées d'hébergement ; 220 journées d'hébergement lieu à vivre en moyenne par personne. 34 personnes hébergées par jour en moyenne et 21 177 repas servis 7 jours sur 7 et 365 jours/an,

Insertion et formation : 18 personnes accueillies au Mas de Carles sur une action collective d'insertion (ACI) ; 20 personnes en CAV/CAE accueillies en chantier d'insertion ; 31 770 heures de travail réalisées par 34 salariés soit 17.5 équivalents temps plein, 2 modules de formation en hygiène et sécurité. 1 personne résidente du Mas est en démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) en maraîchage.

Salariés : 14 personnes ont été salariées dans l'équipe de permanents pour 10,5 équivalents ETP. 1 salarié est en formation d'éducateur spécialisé en cours d'emploi.

Productions : 3 tonnes d'olives ramassées pour 350 litres d'une huile bio délicieuse ; 22 variétés de confitures préparées dont l'exceptionnelle gelée de mûres issues de notre production ; 100 kilos de miel pour trois variétés ; garrigue, châtaignier et lavande ; 23 000 Pélardons AOC et BIO produits, dont une partie vendue sur le marché de Villeneuve et dans les boutiques bio du Grand Avignon. Comme chaque année, ce sont environ 20 tonnes de légumes et de fruits qui ont été récoltés.

<sup>2</sup> René Char, *Pénombre*.

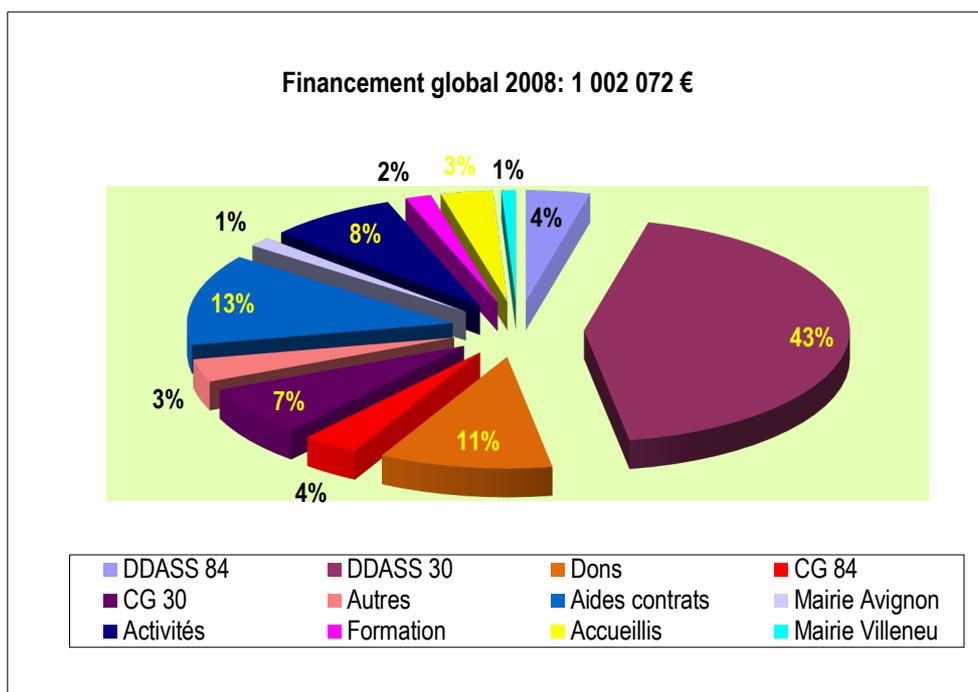
<sup>3</sup> René Char, *Débris mortels et Mozart*, dans *Les frères de mémoire*.

132 personnes différentes, ont été accueillies au Mas de Carles : 119 hommes, 13 femmes. L'accueil se réalise sur des périodes plus ou moins longues, avec différents statuts.

	2008	H	F	Enf.	Couples	% Personnes	2007	% Actions	2006	% Actions
Personnes différentes	132	119	13	0	0		165		178	
Actions	191						206		250	
Hébergement	117	115	2	0	0	88,63 %	139	58,14%	155	78 %
Formation ACI	18	15	3			13.63. %	16	2,96 %	14	14 %
Travail CAV/CAE CEC	20	13	7			15.15 %	20	7,77 %	20 20 2	7,84 %
Accueil de jour	3	3				2.27 %	1		1	0,58 %
Suivi mesures ASI (hors Mas)	0						0		14	
R.M.I.	67					50.75 %	71	43%	51	28,05
84	22	22					11		13	7,2%
30	30	20	10				59		38	9,6 %
Autres	15						1			7,5 %

Remarque : la diminution des personnes accueillies au Mas est due au départ des familles hébergées. Pour la première année il n'y a plus d'enfants à Carles ! A quoi il convient d'ajouter l'arrêt d'actions d'accompagnement de personnes extérieures au Mas (référencement RMI et mesures ASI).

**RAPPORT FINANCIER**



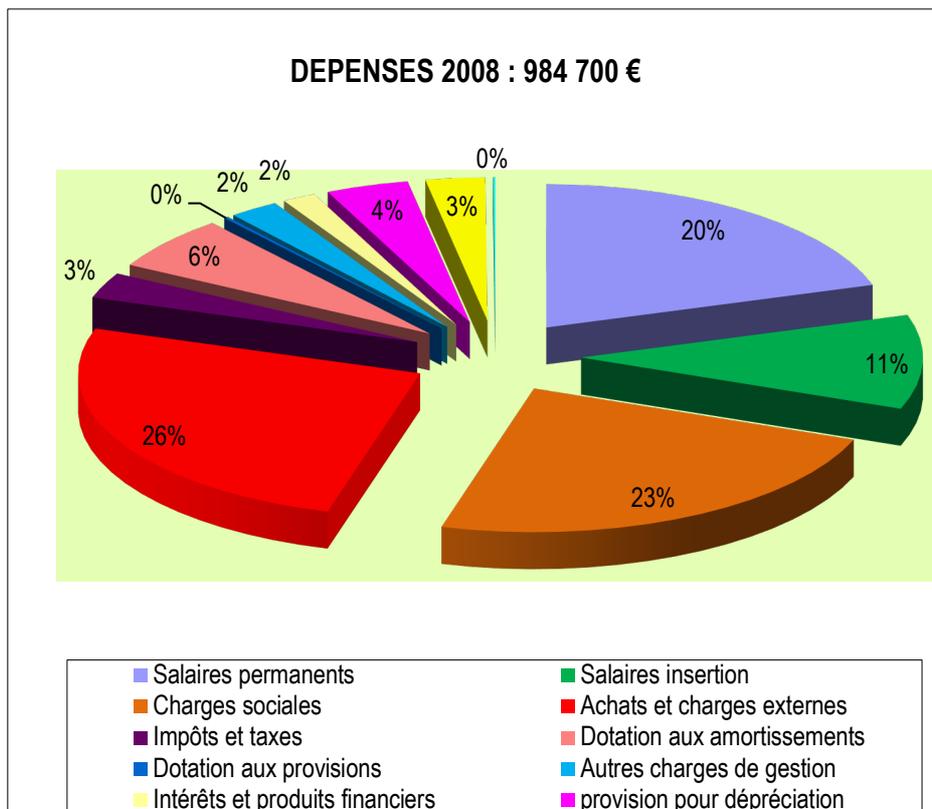
#### Distribution des principales recettes :

Produits d'activités et participation résidents : 121 214 €

Dons et participation extérieure : 115 798 €

Subventions publiques d'exploitation : 573 586 €

Contrats aidés et formation: 173 761 €



#### Distribution des principales dépenses :

Salaires permanents : 207 111 €.

Salaires chantier d'insertion : 108 822 €.

Charges sociales : 241 424 €.

Achats et charges externes : 262 434 €.

Dotations aux amortissements : 62 234 €.

Autres charges (accompagnements résidents) : 24 155 €

#### **ELECTIONS ET RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A l'occasion de l'assemblée générale, le conseil d'administration a été renouvelé. Trois nouveaux membres, cooptés par le conseil, ont été approuvés par l'assemblée générale : Frédéric Eymard, Claude Bruguier, Hubert Legeay. Désignés par le sort, les membres renouvelables du tiers sortants (Pierre Bonnefille, Danièle Guillian, Gérard Fumat, Vincent Pety, Roseline Ponceau) ont été reconduits.

Le conseil est donc composé comme suit : Olivier Pety, président – Jean Farines, vice-président – Frédéric Eymard, trésorier – Claude Bruguier, vice-trésorier – Pierre Vidal, secrétaire – Jacinthe Aguetant – Joël Aymard – Pierre Bonnefille – Marie- Josée Cretenet – Jean-Marie Dor – Gérard Fumat – Danièle Guillian – Josette Lambert – Hubert Legeay – Robert Mazzocchi – Vincent Pety – Jacqueline Pollini – Joseph Pollini (président association propriétaire) – Christiane Rochas –

**Les conventions** (il s'agit de conventions annuelles et pluri annuelles) : Conventions DDASS 30 : dotation globale lieux à vivre ; Convention DDASS 84 : urgence sociale et accompagnement ; Convention Conseil Général 30 : chantier d'insertion et ACI ; Convention Conseil Général 84 : financement de l'expérimentation « Lieu à vivre » ; Subventions mairies d'Avignon et de Villeneuve lez Avignon : financements du lieu à vivre ; Convention DDTE-FP 30 : accompagnement professionnel chantier d'utilité sociale ; Convention Banque alimentaire de Vaucluse.